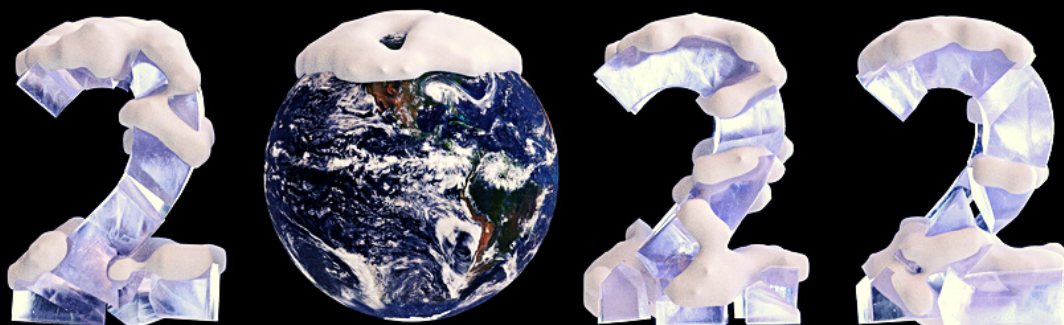


Mag'Assur

Le bulletin d'information officiel du secteur Assurance



Edito

Écrit par Nicolas Epppe

Avant de basculer en 2023 et de se rompre à l'exercice annuel des vœux de bonne année, l'équipe Assurance de Magellan souhaite dresser et vous partager une retrospective de l'année en cours.

Début 2022, après deux années en demi-teinte, la situation épidémique semble s'améliorer et la reprise économique s'enclencher, le mois de février sera même l'occasion de célébrer les Jeux Olympiques d'hiver à Pékin. Le tableau viendra rapidement s'assombrir le 24 février avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'évènement sera à l'origine de grands changements économiques en particulier sur le marché de l'énergie. La France de son côté plongera dans la foulée dans une

campagne électorale en vue des élections présidentielles d'avril qui feront rapidement place aux premiers chantiers et réformes de début de mandat. Durant l'été, sur un fond de crise environnementale, la planète brûle, en Europe et en Californie, plusieurs centaines de milliers d'hectares de forêts sont la proie des incendies. En Gironde, plus de 20000 hectares de pinèdes partent en fumée faisant suite à des records de chaleurs. La rentrée et le mois de novembre arrivent rapidement avec la COP 27 en Egypte, les pays riches s'engagent à créer un fonds pour financer les pertes subies par les pays pauvres à cause du réchauffement climatique mais ne proposent rien de concret pour résoudre le problème du réchauffement climatique. Finalement, le mois de décembre arrive et sur une tendance nouvelle à la sobriété énergétique les regards se tournent, parfois avec hésitations non sans interrogations vers la Coupe Mondiale de foot au Qatar.

Ces grands évènements, qui nous impactent au quotidien ne doivent pas faire oublier les changements qui ont transformé le secteur de l'assurance. Il est donc maintenant temps de revenir en détails sur certains de ces événements, place à la retrospective 2022.

Dixième édition de la Newsletter Assurance

1. Rapprochements et nominations
2. Missions en cours
3. Instant Tech
4. La Rétrospective 2022
5. Nos offres

Nominations



- A compter du 1er décembre 2022, le comité exécutif d'AG2R La Mondiale accueille deux nouveaux membres :
 - Loïc LE FOLL est nommé Directeur de l'épargne patrimoniale et conserve ses responsabilités de Directeur général de La Mondiale Europartner, une fonction qu'il occupe depuis octobre 2018.
 - Laetitia GENESTE est nommée Directrice de l'action sociale et du secrétariat général de la retraite complémentaire, après avoir occupé les fonctions de Directrice Réseau et Relation Client en 2017, puis de Directrice du Secrétariat générale AG2R Agirc-Arrco en 2020.



- Astrid CAMBOURNAC est nommée secrétaire générale de SPVie assurances, membre du Management Committee. Après avoir structuré et piloté avec succès le marketing et la communication du groupe depuis 2017, elle mettra son expérience, son organisation et son esprit d'innovation pour accompagner et animer les instances de gouvernance internes.



- Après avoir occupé plusieurs postes au sein du groupe BPCE (Directrice générale de la banque Populaire Atlantique en 2008, présidente du directoire de la caisse d'épargne Rhône-Alpes en 2012, directrice générale adjointe en charge de l'inspection générale en 2018...), Stéphanie PAIX est nommée directrice générale de Natixis et prend en charge les métiers mondiaux du groupe. Elle succède à Nicolas NAMIAS qui est nommé à la présidence du directoire du groupe BPCE. Ces deux nominations sont effectives depuis le 3 décembre 2022.



- Christophe DALEUX prend la tête de la direction des projets de Verspieren après avoir passé vingt ans à la direction commerciale d'Allianz. Cette nouvelle direction a été créée en vue de soutenir les équipes commerciales et techniques des métiers IARD et ADP de Verspieren.

Rapprochements



X



Le courtier Groupe Hueber Assurances, spécialiste de l'assurance Santé / Obsèques / emprunteur, annonce avoir fait l'acquisition du cabinet niçois Accsur, également positionné sur les couvertures santé / Prévoyance / GAV. Cette acquisition s'inscrit dans une stratégie de diversification des offres pour répondre aux besoins de son portefeuille de clients.



X



WESPECIALITY, agence de souscription dans l'assurance de spécialités (risques de Transport et risques politiques), franchit une nouvelle étape dans la conduite de son développement en faisant l'acquisition de COGEAS, agence de souscription d'assurance maritime et transport. Grâce à cette opération, WESPECIALITY qui est historiquement positionné sur des très grandes entreprises, va pouvoir diversifier ses activités en s'adressant plutôt à des PME sur des garanties transport, RC marine, Faculté et violences politiques.

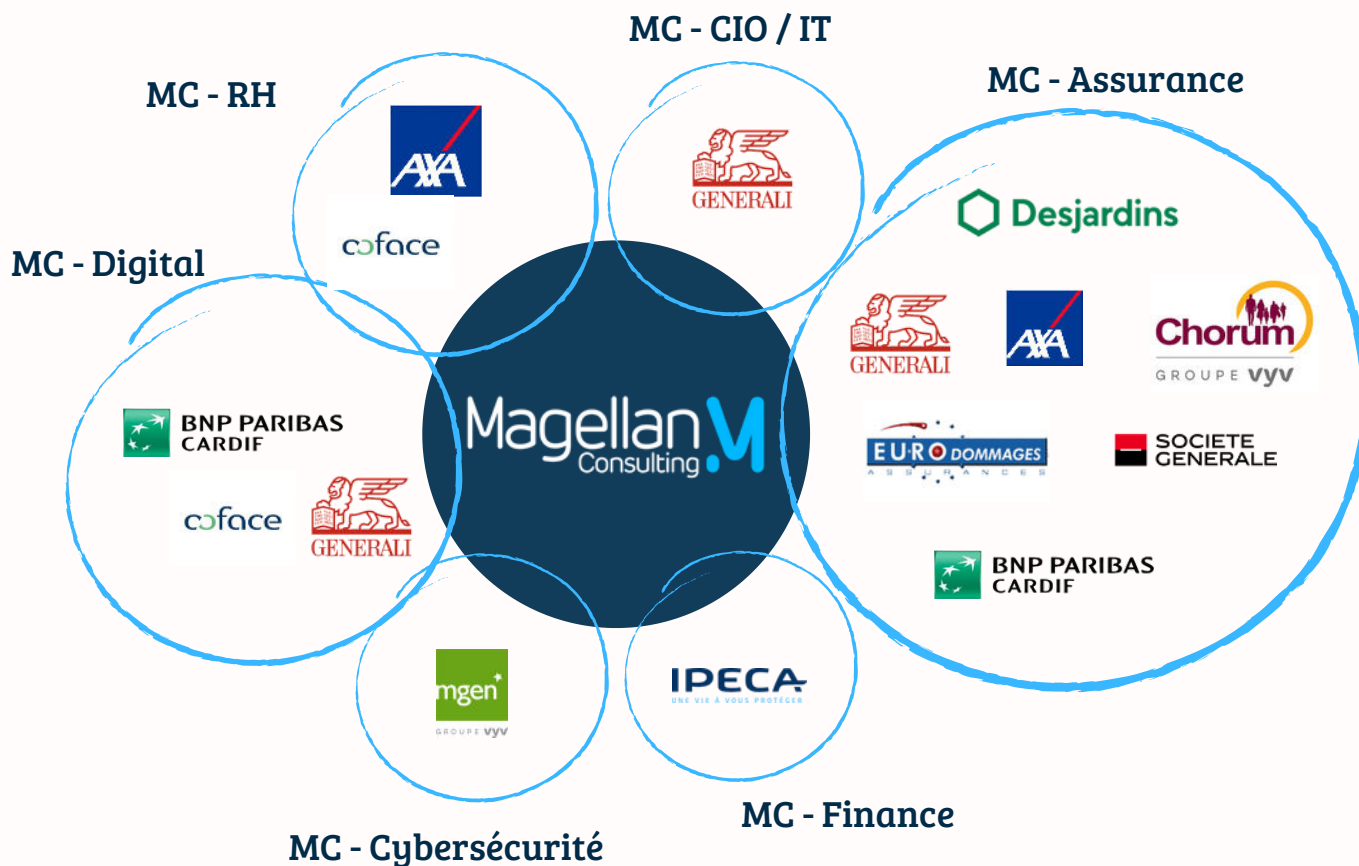


X



Le courtier européen en prévoyance et santé individuelle KEREIS annonce l'acquisition du courtier grossiste CEGEMA (auparavant détenu par Swiss Life France) dans le but de renforcer son positionnement sur la santé et la prévoyance individuelles. Il s'agit de la 5e acquisition pour KEREIS en 2022 en France, après celles de Dame prévoyance, Ça assure, Entalia et Valorielles.

Missions en cours



INSTANT TECH



Meetch

Née de la fusion de Ticketmate, une startup proposant des produits d'assurance annulation d'évènements ainsi qu'une application de billetterie, et de Mimat, un néo-courtier en assurance voyage, Meetch veut capitaliser sur les forces des deux acteurs et être le partenaire clé pour les entreprises des secteurs par lesquelles il est possible de réserver et d'annuler des services, c'est-à-dire le secteur du voyage, des transports mais aussi celui du spectacle, que ce soit en France ou à l'international. Que promet d'autre Meetch ? Une annulation sans paperasse et un remboursement en moins de 48h pour les clients finaux. [EN SAVOIR PLUS](#)



Neat

Fondée en 2022 par deux anciens collaborateurs des assuretechs Loyys et Seyna, le néo-courtier Neat veut révolutionner l'assurance affinitaire. Comment le fait-il ? En offrant des solutions en marque blanche permettant aux commerçants de proposer à leurs clients des garanties liées à la protection des biens de consommation (vol, casse,...) et des services. Cette startup s'appuie sur des partenariats stratégiques importants avec plusieurs assureurs et réassureurs, dont Mutuaide, Hannover Re, Acheel et Vyv International Assistance. [EN SAVOIR PLUS](#)

RETROSPECTIVE 2022



Le bilan de l'année 2022 du monde de l'assurance

Écrit par Nicolas Eppe, Sarah Madou, Fabrice Smadja, Mohamed Taha Taboubi

L'année 2022 touchant à sa fin, il est temps d'établir le bilan de cette année et d'identifier les perspectives qui se présenteront en 2023 pour le secteur de l'Assurance. Cette année, à l'instar des deux années qui ont précédées, n'a pas été en reste de changements majeurs, qu'ils aient été réglementaires (Loi Lemoine, réforme de l'assurance récolte...), technologiques (digitalisation accrue des services post crise COVID) mais aussi organisationnelles (essor de nouveaux acteurs, changements de stratégie...).

Des changements 2022 extrêmement structurants...

Temps géopolitiques et économiques incertains

L'année 2022 a été marquée par un rebond inflationniste dont la durée est encore incertaine. Causée dans un premier temps par les problèmes d'approvisionnement liés à la crise COVID en 2020, cette tendance inflationniste (2,9% en janvier 2022 contre 6,2% actuellement) a encore été accélérée par la guerre en Ukraine et la politique Zéro-Covid en Chine. Face à cette remontée, la BCE a augmenté le taux d'intérêt directeur afin de ralentir l'économie. Alors comment ces deux facteurs, indirectement liés ont et vont impacter le marché de l'assurance ?

Même si ces revers sont encore trop récents pour en mesurer les effets sur le secteur assurantiel, des premières tendances commencent à se profiler. Les activités de l'assurance non-vie sont confrontées à une hausse sensible des coûts (prestations à payer, frais de gestion et réparations) due à l'inflation, une hausse qui dégrade le ratio des sinistres sur prime. Pour y faire face, les acteurs du marché doivent activer leur bouclier tarifaire en revalorisant 'prudemment' les primes au renouvellement. Cependant, cette mesure est contrainte par deux éléments : la pression concurrentielle du secteur et la pression politique qui vise à soutenir le pouvoir d'achat des Français.

D'un autre côté, la pénurie alimentaire peut engendrer plus d'émeutes ce qui peut coûter cher aux assureurs (1,6 milliards d'euros de dédommagement à cause des émeutes en Afrique du Sud en juillet 2021). Cela dit, cet environnement plus volatile peut être aussi une opportunité pour le secteur en boostant l'innovation et la demande pour les produits d'assurance.

Si l'inflation n'a pas d'effets directs sur les activités d'assurance vie, la hausse des taux constitue, elle, une percée. Après une décennie marquée par une politique de taux bas en Europe, les contrats en euros (actifs obligataires) représentent « malheureusement » pour les assureurs la part la plus significative de leurs portefeuilles. La faible performance des actifs adossés à ces encours (entre 1% et 2%) va peser encore quelques années avant qu'ils soient renouvelés. Avec une inflation à 6% et des offres bancaires (notamment l'épargne réglementée de type Livret A...) dont le rendement est proche de 3%, les assurés peuvent être amenés à racheter une partie de leur assurance-vie pour les réinvestir ailleurs. Cela obligerait les assureurs à liquider leur stock d'obligations anciennes à des prix dépréciés pour assurer la liquidité demandée. Certains experts tirent la sonnette d'alarme en évoquant un éventuel « risque de rachat massif » qui peut abattre la solvabilité des assureurs. D'autres rassurent et rappellent les filets de sécurité instaurés par l'état (Loi Sapin 2), la solidité financière des compagnies d'assurance et la volonté de la BCE à appliquer une hausse des taux d'intérêt très graduelle. Cela dit, cette situation va inciter les assureurs à diversifier davantage leurs investissements et procéder à une gestion active des compartiments les plus risqués de leurs portefeuilles, et ce, pour faire face aux incertitudes économiques et politiques. De même, les fonds Eurocroissance peuvent être une alternative intéressante, tant pour l'assureur que pour l'assuré, en alliant sécurité et

performance et préservant l'épargne à long terme des effets de l'inflation. En conclusion, les observateurs du secteur espèrent que l'augmentation du taux directeur, idéalement très progressive, puisse freiner l'inflation en France et en Europe le plutôt possible.

Big Bang de l'assurance emprunteur avec la Loi Lemoine

Dans la continuité des efforts déployés par le gouvernement pour assouplir le marché de l'assurance emprunteur (Loi Hamon, Loi Bourquin), il est désormais possible de résilier à tout moment son assurance emprunteur, sans frais, grâce à la Loi Lemoine. Adoptée le 17 février 2022 par l'Assemblée Nationale, cette loi vise à rendre plus accessible le marché de l'assurance emprunteur par le biais de 4 mesures phares :

- Le droit de résiliation infra-annuelle : résilier à tout moment de la vie du contrat pour tous les emprunteurs et sans frais pour les particuliers qui remboursent un crédit immobilier à usage d'habitation ou mixte (habitation & professionnel). Cette mesure est en vigueur depuis le 1er juin 2022 pour les nouveaux contrats et depuis le 1er septembre 2022 pour les contrats souscrits avant le 1er juin 2022.
- La suppression du questionnaire de santé depuis le 1er juin 2022 pour les prêts inférieurs à 200 000 €. Ainsi, les assureurs n'ont plus le droit de solliciter des informations relatives à l'état de santé de l'emprunteur et baser le montant de la prime sur ses réponses.
- L'amélioration du droit à l'oubli et évolution de la grille de référence de la convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) en prenant en compte les derniers progrès scientifiques. Depuis mars 2022, le droit à l'oubli est renforcé pour les anciens malades du cancer et de l'hépatite C réduisant le délai de 10 ans à 5 ans.
- Le renforcement des obligations d'information : les banques doivent informer chaque année les emprunteurs sur leur droit de résilier leur contrat d'assurance, mais aussi sur la date d'échéance ainsi que le coût du contrat sur 8 ans.

Un début de verdissement avec l'entrée en vigueur des amendements liés aux préférences ESG

Depuis le 2 août 2022, les amendements aux actes délégués de la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA) et de celle sur les Marchés d'Instruments Financiers, MIF 2 sont entrés en

vigueur. Ces derniers obligent les vendeurs de produits financiers et d'assurance à définir et recueillir les préférences des clients en matière de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et Gouvernance). Autrement dit, aux habituelles questions relatives aux objectifs d'investissements, à la situation financière, ou encore à la tolérance aux risques lors de l'évaluation de l'adéquation au profil du client viennent s'ajouter des questions portant sur sa sensibilité en matière de développement durable.

Ces préférences doivent être récoltées en respectant tout d'abord le règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) mais aussi le règlement européen sur la taxonomie et enfin en prenant en compte les « externalités négatives qu'un investissement peut avoir sur l'environnement ou la société ». Afin d'étayer ces propos, l'autorité européenne des assurances et des pensions (European Insurance and Occupational Pensions Authority : EIOPA) a publié des conseils et orientations dans un guide : « Guidance on the integration of the customer's sustainability preferences in the suitability assessment under IDD ».

De leurs côtés, les assureurs se sont déjà préparés à faire évoluer leurs outils de vente et même si tous les acteurs du monde de l'assurance ne partagent pas exactement la même approche concernant la réglementation. Les autorités financières françaises ont fait savoir qu'elles feront preuve de pragmatisme et accompagneront les professionnels concernés dans la mise en œuvre de ces nouvelles obligations. En revanche, d'autres pays, comme l'Allemagne, ont rendu les questionnaires ESG obligatoires depuis cette année.

Finalement, quels seront les impacts de cette réglementation ? Elle impactera tout d'abord l'offre d'assurance dans la finance durable, on devrait à terme voir le taux d'investissement dans les produits responsables augmenter mais également assister à une diversification des produits ESG. Elle aura ensuite des impacts du côté de la distribution, des actions spécifiques sont à prévoir pour les conseillers financiers qui devront pouvoir proposer des produits adaptés mais aussi répondre aux questions et enjeux concernant la finance durable.

Un climat fortement dérégulé

Ces derniers mois nous ont offert un aperçu de ce qui nous attend. Les tempêtes de février dans le Nord ou en Corse en août, les incendies en Gironde et à travers tout le pays cet été, les inondations, les chutes de grêle...

1,2 million de sinistres ont été déclarés en sept mois, causant 4,3 milliards d'euros de dommages. A titre

comparatif, sur les cinq dernières années, la somme indemnisée par les assureurs en moyenne sur douze mois est de 3,5 milliards d'euros. Un seuil déjà largement dépassé.

A cause du dérèglement climatique, les compagnies d'assurance pourraient faire s'envoler leurs primes de réassurance.

Alors que les cotisations d'assurances habitation ont déjà augmenté de 33% en dix ans, elles pourraient tripler d'ici à 2050. La multiplication des événements climatiques extrêmes redoutée par le Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) fait craindre ce scénario.

Près d'un demi-siècle de données assurantielles témoigne de l'aggravation des événements climatiques (tempêtes, inondations, sécheresses, incendies...) qui frappent les habitations, les entreprises et les récoltes agricoles en France et dans le monde. Face à ce coût croissant, comment les assureurs peuvent-ils réagir ?

Une première réaction peut être de se désengager, en refusant de couvrir les habitations trop exposées ou, tout au moins, en envoyant un signal prix fort.

Si cette piste ne doit pas être exclue dans certaines situations extrêmes, une autre approche doit être privilégiée pour la majorité des risques : renforcer la prévention et l'éducation aux risques naturels, mieux adapter les normes de construction aux aléas climatiques locaux, progresser sur certains aspects dans l'indemnisation et améliorer la gouvernance des organismes qui suivent les risques naturels par un meilleur partage de l'information entre acteurs publics, privés, particuliers et professionnels.

La montée en puissance du risque cyber

Nous n'allons pas vous faire une redite de notre newsletter 7 sur le risque cyber mais cette année 2022 a été forte en termes de questionnements et des débuts d'encadrement pour le risque cyber. Pour rappel, la crise COVID a mis en lumière les vulnérabilités des systèmes d'information des entreprises et s'est accompagnée d'une pelletée de cyberattaques. L'année 2021 s'était terminée sur une cyberattaque majeure dans le secteur du courtage (Génération et Verlingue). Et l'année 2022, aucun acteur du secteur n'a été épargné que ce soit des courtiers comme AON, des instances de santé comme la CNAM et Ameli, des mutuelles comme MMA, MNH et EMOA, et des assurtechs comme AssurOne ou hors du secteur de l'assurance.

Dans ce contexte, au niveau national, Bercy a mis en place, en juin 2021, un groupe de travail consacré au développement de l'assurance cyber et l'augmentation de la résilience du tissu économique français face aux

problématiques cyber. Son objectif était de livrer un rapport structurant pour l'assurance cyber et un plan d'action associé. Ce rapport a été publié au début septembre 2022 et propose 4 axes d'intervention :

- Clarifier le cadre juridique de l'assurance du risque cyber
- Favoriser une meilleure mesure du risque cyber au travers de différentes approches de protection des données
- Améliorer le partage de risque entre assurés, assureurs et réassureurs
- Accroître les efforts de sensibilisation des entreprises au risque cyber

Parallèlement, dans ce rapport, Bercy vient apporter une piste de solution aux débats qui ont animé 2022 sur les cyber-rançons et propose la prise en charge des rançons en cas de cyber-attaque par les organismes d'assurance.

Au niveau européen, des réflexions se sont aussi menées, notamment avec le projet de règlement « DORA » (Digital Operational Resilience Act), projet n'ayant rien à voir avec la bien connue fillette de dessin animé. Ce projet a créé un cadre réglementaire complet et détaillé sur la résilience opérationnelle numérique pour les institutions financières dont font partie les organismes d'assurance au sein de l'Union européenne. Cela comprend à la fois la sécurité des réseaux et des systèmes d'information des organismes d'assurance ainsi que des tiers critiques qui leur fournissent des services liés aux TIC (technologies de l'information et de la communication). L'objectif principal de ce règlement impulsé par la Commission Européenne depuis 2020 est de prévenir et d'atténuer les cybermenaces. Le Parlement européen ayant voté le 10 novembre 2022 en faveur de son adoption, il ne reste plus que l'approbation par le Conseil de l'UE avant que le règlement soit officiellement publié au Journal Officiel pour une prise d'effet courant 2024.

Un vieux rêve de blockchain

2022 semble être l'année propice pour dresser un bilan de l'utilisation de la blockchain en assurance et retracer l'historique de l'une des plus grosses initiatives en la matière.

Par blockchain, nous entendons ici une technologie de stockage et de transmission d'informations qui offre de hauts standards de transparence et de sécurité car elle fonctionne sans organe central de contrôle. Les cas d'usages et les opportunités autour de la technologie semblent nombreux dans le domaine de l'assurance.

Ainsi, en 2016 Aegon, Allianz, Munich Re, Swiss Re et urich s'unissent pour créer le consortium B3I

(Blockchain Insurance Industry Initiative). Un an plus tard, 10 autres entreprises décident de rejoindre l'équipe : Achmea, Ageas, Axa XL, Generali, Hannover Re, Liberty Mutual, RGA, Scor, Sompo et Tokio Marine. Ces 15 fondateurs décident de lancer en 2017 une plateforme permettant de développer des smart contrats pour la réassurance des dommages aux biens et responsabilité (Property & Casualty). Cette démarche donna naissance à l'assurtech dédiée B3i Services AG en 2018.

Son objectif ? Commercialiser des solutions basées sur la technologie blockchain à destination des acteurs de l'assurance. Les premiers POC (Proof Of Concept) sont lancés en assurance maritime ou encore sur les risques climatiques, sans oublier une application dédiée à la réassurance « B3i Re ».

Avec son assurtech B3i avait levé un peu plus de 22 millions d'euros durant les deux premiers tours de table en 2018 et 2019 pour finir par conclure une levée de fonds de série B en fin 2020 d'un montant non communiqué à date.

Et depuis ? Aucune nouvelle et on apprend finalement en juillet 2022 que l'aventure se termine, l'entreprise annonce qu'elle dépose le bilan à la suite d'incapacité à lever de nouveaux fonds.

Qu'en conclure ? Premièrement, qu'il ne suffit pas de lever des millions pour s'approprier une technologie et faire aboutir des projets. Ensuite, qu'une technologie qui semble prometteuse ne réussit pas toujours à percer dans un secteur, en particulier celui de l'assurance. Enfin, l'échec de ce projet (mais aussi d'autres initiatives en assurance) ne doit pas éclipser les réussites dans le secteur de l'assurance comme le projet BlockCo de traçabilité des flux intercos entre AXA Partners et Stratumn mais aussi celles d'autres secteurs comme le projet supply chain pour fluidifier le parcours des conteneurs entre IBM et le transporteur danois Maersk.

Finalement, 2022 ne sera pas encore l'année de la blockchain en assurance.

Des mouvements qui s'opèrent à pas de velours

Bien qu'en Europe les fusions-acquisitions du côté des organismes d'assurance aient ralenti en 2022, c'est un peu une contre vérité en France. Cette année encore a été l'année de beaux mariages, notamment chez les compagnies d'assurance (Europ Assistance avec Mapfre Insurance Services, Generali France avec La Médicale) les mutuelles (Aéras avec la Mutuelle des Provinces de France), les assurtechs (Luko) et aussi les courtiers (Diot-Siaci). Mais qui dit mariage, dit aussi grands divorces. Cette deuxième tendance s'est particulièrement démontrée chez les mutuelles, les réassureurs et autres acteurs par soucis d'orientation stratégique ou encore de solvabilité.

Du côté des start-ups, et cette vague ne va pas épargner les assurtechs, c'est comme un grand froid qui s'opère depuis quelques mois avec un ralentissement des levées de fonds principalement dû à la méfiance des investisseurs face à la conjoncture économique mais aussi le gel des embauches. La quête de rentabilité économique risque d'être l'un des principales sujets des prochains mois.

...et qui offrent des perspectives 2023 intéressantes et variées

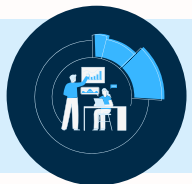
L'adaptation du secteur assurantiel au contexte inflationniste



La mise en place de plan de sobriété et de verdissement de l'assurance



La poursuite de la transformation digitale



Le développement de l'offre de l'assurance cyber



L'amélioration et la sécurisation des systèmes d'information et du contrôle des Tiers



Nos offres



TRANSFORMATION MÉTIER

Adapter la stratégie assurantielle pour anticiper les défis et enjeux de demain

- Nouveaux acteurs (assurtech)
- Disruption
- Nouveaux risques
- Stratégie RSE et ESG
- Nouveaux business models
- Partenariats



UX/CX

Remettre le client au centre de vos intérêts et créer l'expérience client

- Parcours clients
- Relation clients
- Omnicanalité
- Services clients / selfcare



DATA STRATEGY

Remettre la data au coeur du business model de l'assurance car elle l'a créée

- Gouvernance
- Data driven disruption
- Data management platform
- Security
- Data analysis



TRANSFORMATION DES ORGANISATIONS

Tirer profit des nouvelles technologies pour améliorer l'agilité des organisations

- Concentration du secteur
- Optimisation des processus
- Automatisation
- Transformation technologique
- Stratégie de plateformes



COMPLIANCE

Transformer la contrainte en opportunité

- Protection de la clientèle
- Réglementaire prudentiel (réforme Solvabilité II, ICS)
- Réglementaire financier et ESG (IFRS, SFDR)
- Cybersécurité et DORA
- Contrôle interne et Conformité

MAGELLAN CONSULTING

vous souhaite de

Joyeuses Fêtes

Equipe de rédaction

Nicolas Eppe

Manager

Cécile Flament

Principal

Sarah Madou

Consultante Senior

Fabrice Smadja

Senior Manager

Mohamed Taha Taboubi

Manager

Hans Willert

Associé

Envie d'aller plus loin à nos côtés ?

Nous avons hâte de donner à vos projets de transformations digitales le cadre qu'ils méritent pour prendre vie. La solution idéale existe, et nous l'imaginerons à vos côtés.

[Nous contacter](#)

